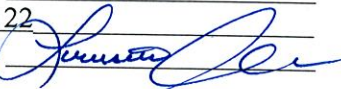


Commission de l'aménagement du territoire

Déposé le : 2011-06-08

N° CAT-122

Secrétaire :



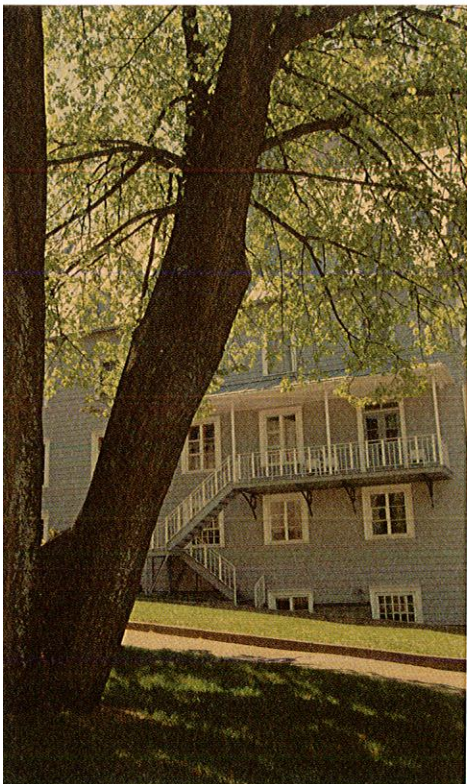
Le Monastère des

Augustines



LIEU DE MÉMOIRE HABITÉ

APERÇU D'UN PROJET NOVATEUR



*Un trésor
au cœur du Vieux-Québec*

Le Monastère des Augustines

CONSCIENTES DE L'IMPORTANCE DE LEUR PATRIMOINE, LES AUGUSTINES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS ONT RÉSOLU DE REGROUPER LES COLLECTIONS ET LES ARCHIVES DE LEURS DOUZE MONASTÈRES ET DE METTRE CE TRÉSOR À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE. BERCEAU DE L'ŒUVRE HOSPITALIÈRE AU PAYS, LE MONASTÈRE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC A ÉTÉ DÉSIGNÉ PAR L'ORDRE DES AUGUSTINES POUR RECUEILLIR CET HÉRITAGE ET DEVENIR UN « LIEU DE MÉMOIRE HABITÉ ». LE PROJET DANS SON ENSEMBLE A PRIS LE NOM DE *LE MONASTÈRE DES AUGUSTINES*.

VISION DU PROJET

Ce projet d'envergure dotera la région de la Capitale-Nationale et le Québec d'un équipement culturel de premier ordre, tout en protégeant un bâtiment patrimonial d'une valeur inestimable. Le « lieu de mémoire habité » offrira au public actuel et aux générations futures un lieu de souvenirs, de connaissances, d'apprentissages et d'expériences, reflétant le rôle majeur joué par la communauté des Augustines dans le développement des soins de santé au pays. Les thèmes majeurs de la vision du projet sont :

PROTECTION, CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ŒUVRE DES SOEURS AUGUSTINES DU CANADA

LE CONCEPT

Le concept est inspiré par le lieu où il s'implante : le premier monastère des Augustines au pays, l'Hôtel-Dieu de Québec. Il s'inspire de l'ambiance, de l'histoire et de la fonction des locaux du monastère. Il se colle aux possibilités du bâtiment et il exploite les espaces disponibles en continuité avec leurs usages traditionnels.

*Il y aura deux façons
de faire l'expérience du lieu de mémoire habité*



I - VISITE DES LIEUX

Musée

Des salles d'expositions permanentes et temporaires - notamment en histoire de la médecine - permettront la découverte de collections exceptionnelles en plus de la visite de l'ensemble du monastère.

Archives

Un centre d'archives permettra aux chercheurs et aux visiteurs une plongée dans l'histoire jusqu'aux origines du pays.

Centre Catherine de Saint-Augustin

Un centre offrira la découverte et la rencontre de Marie Catherine de Saint-Augustin, une augustine béatifiée par Jean-Paul II en 1989.

Hôpital Général de Québec

Les espaces anciens de cet autre monastère des Augustines, situé dans la basse-ville de Québec, offriront un complément de visite riche en histoire.



2 - SÉJOUR DANS LES LIEUX

Hébergement

- Aux personnes d'ici et d'ailleurs, avides de découverte, le lieu de mémoire offrira une opportunité de loger dans les chambres du 17^e siècle, de faire un séjour au monastère pour connaître son histoire et pour vivre une expérience privilégiée de rencontre avec le patrimoine.
- Aux personnes qui accompagnent un malade à l'Hôtel-Dieu et aux aidants naturels, le monastère offrira un séjour idéal de répit et de ressourcement à prix modique.

Centre de ressourcement

Depuis le 17^e siècle, le monastère est un lieu de vie de personnes entièrement dédiées aux soins des personnes souffrantes. Il offrira aux personnes soignantes d'aujourd'hui, en plus de la possibilité d'y faire un séjour, des occasions de rencontre, de formation et de réflexion qui soutiendront leur engagement.

L'animation

Le service d'animation jouera un rôle prépondérant dans le lieu de mémoire habité. Il mettra tout en œuvre pour favoriser une expérience des plus enrichissantes dans toutes les fonctions du monastère. Le client ne sera pas uniquement un visiteur, il prendra une part active à sa découverte.



RECONNAISSANCES ET NOTORIÉTÉ

Le monastère, le musée et l'œuvre des Augustines ainsi que la Ville de Québec ont reçu d'importantes reconnaissances officielles soulignant leur valeur indéniable pour la société québécoise et canadienne. Nous mentionnons ici quelques-unes des reconnaissances parmi les plus importantes :

*Archives historiques classées
Monument historique classé
Institution muséale reconnue
Lieu historique national du Canada
Bienheureuse Catherine de Saint-Augustin
Québec, patrimoine mondial de l'UNESCO*



Le Monastère des Augustines

UN PROJET ORIGINAL

DÉCOUVRIR UN TRÉSOR
AU CŒUR DU VIEUX-QUÉBEC ET L'HABITER!

370 ans d'histoire

Bâtiment du Régime français

Monastère séculaire au cœur du Vieux-Québec

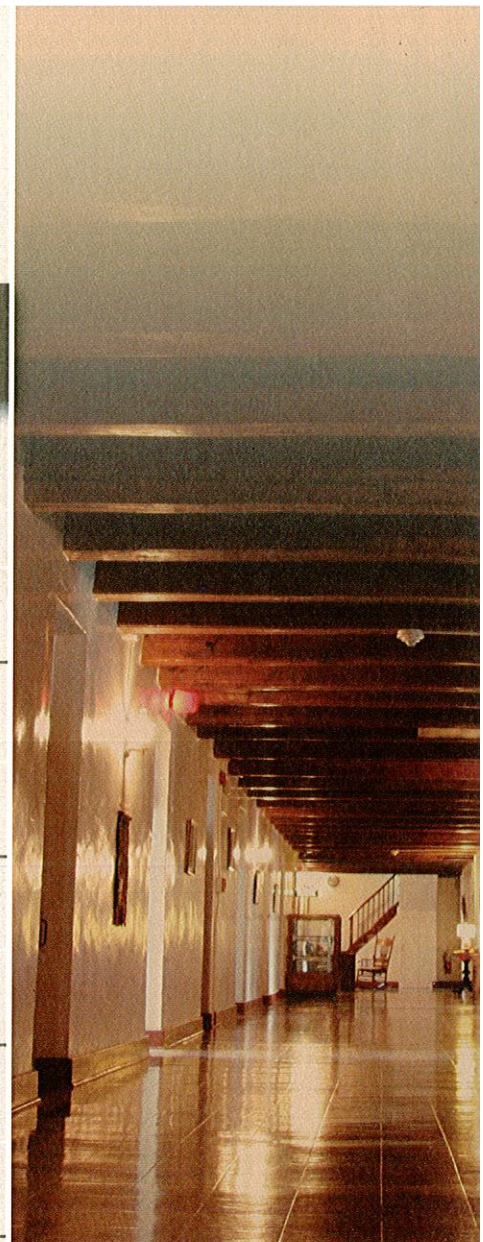
Expérience culturelle originale et unique

Hébergement d'expérience dans un lieu historique

Québec, ville prestigieuse sur le plan touristique

Création d'emplois

Retombées économiques appréciables



PARTENARIATS

La proposition du lieu de mémoire habité est rendue possible grâce à la collaboration de sept comités d'experts regroupant 69 personnes, à des mandats confiés à des firmes spécialisées et à la contribution de :

- la Ville de Québec et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans le cadre de l'Entente de développement culturel ;
- la Commission de la capitale nationale du Québec ;
- le Centre local de développement de Québec ;
- la Caisse d'économie solidaire Desjardins ;
- la Fondation du CLSC Haute-Ville-Des-Rivières ;
- les Augustines de la Miséricorde de Jésus.



**MÉMOIRE SOUMIS À L'ATTENTION DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE
DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI 201 CONCERNANT
LE MONASTÈRE DES AUGUSTINES**

8 JUIN 2011

Afin de bien vous situer dans ce dossier, il convient de faire en quelques mots la genèse de ce projet, puis vous en faire connaître les grands moments de son évolution et enfin, de vous brosser un portrait global de la situation maintenant.

Les trois Augustines venues de Dieppe en 1639 sont les Fondatrices de l'hospitalisation en Nouvelle France. Elles ont établi à Québec le premier couvent-hôpital en Amérique au Nord du Mexique, L'Hôtel-Dieu de Québec (L'HDQ). Les Augustines habitent ce site sans interruption depuis 1644. C'est l'un des plus anciens lieux en Amérique à avoir conservé sa vocation première. Il fait donc partie du paysage de la ville de Québec depuis les premiers temps de sa fondation... Si vous parcourez nos annales, vous y constaterez que des personnages de notre histoire comme Montmagny, Jean Talon, Mgr de Laval, Marie-de-l'Incarnation, pour ne nommer que ceux-là, ont fréquenté ce lieu, en visite de courtoisie ou pour y être soignés. Bref ce lieu raconte tout un pan de l'histoire de Québec et du Québec. De ce premier couvent-hôpital, onze autres hôpitaux sont nés au Québec et existent toujours aujourd'hui.

Au début des années 2000, étant donné la décroissance rapide de nos effectifs et conscientes de l'importance de notre patrimoine qui est un **patrimoine fondateur, identitaire du Québec**, nous les Augustines avons résolu de regrouper les collections et les archives des douze monastères et de mettre ce trésor patrimonial à la disposition de la société Québécoise. Le monastère fondateur de l'Hôtel-Dieu de Québec, situé au cœur du Vieux-Québec, dans l'arrondissement historique classé « Ville du patrimoine mondial par l'UNESCO », a été le lieu choisi pour réaliser ce rassemblement. Le projet regroupera un kilomètre linéaire d'archives et livres anciens et plus de 45,000 objets de collection accumulés par les douze monastères-hôpitaux des Augustines du Québec. Plusieurs pièces, livres et documents remontent au Régime français. Une partie de la collection et des archives est classée en vertu de la loi sur les biens culturels.

Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec lèguent à la population québécoise leur monastère sans compensation financière. La valeur d'un tel geste dépasse facilement 40, 000,000 \$ (40 millions) sans parler des collections qui seront aussi

cédées. Une partie minime des collections a été évaluée par des experts dans ce domaine et s'élevait déjà à 17, 000,000 \$. (17 millions).

En plus de donner leurs biens mobiliers et immobiliers, les Augustines du Québec **investissent 5 000 000 \$** (5 millions) pour la création d'un fonds dont les revenus serviront aux opérations quotidiennes du Lieu de mémoire habité.

Depuis l'année 2001, dans le cadre de l'entente sur le développement de l'entente culturelle de Québec, le **ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Québec** accompagnent les Augustines dans l'élaboration de ce projet. Ils ont investi dans les différentes études requises et ont participé aux différents comités. **Plus de deux cents personnes** ont contribué et continuent de contribuer à ce projet en lui apportant les expertises les plus diverses. Le projet a été analysé par les plus éminents spécialistes dans les domaines du patrimoine, des finances, des structures légales et autres. Les gouvernements du Québec et du Canada **investissent chacun 15 000 000\$** et la **Ville de Québec 6 000 000 \$**. Ces sommes serviront pour les travaux de restauration et de mise aux normes des immobilisations.

Le site est reconnu comme un haut lieu unique par les deux niveaux de gouvernement, provincial et fédéral, étant **classé à la fois en vertu de la loi sur les biens culturels du Québec** et reconnu comme **Site historique national du Canada**.

Lorsque le projet a débuté et devant l'ampleur de ce patrimoine, de ses potentialités et du legs important pour la société québécoise, le MCCCCF, tout en nous appuyant, nous a incitées fortement à trouver des moyens d'autofinancement afin de ne pas être à charge de l'état.

De là découle l'orientation que nous avons prise : afin de rendre ce projet autonome et qu'il ne soit pas continuellement à la charge de l'état, les Augustines ont projeté la reconversion des ailes historiques du monastère datant de 1695 et de 1755 afin d'y accueillir non seulement le patrimoine matériel, immatériel, archivistique, artistique et médical, mais aussi pour en faire un lieu d'hébergement à la fois culturel et social et un centre de ressourcement pour le personnel de la santé. Entendons-nous bien, rien de comparable ici avec l'hôtellerie commerciale habituelle d'un lieu touristique de haut niveau comme la ville de Québec. On parle ici d'une expérience s'inspirant de l'environnement monastique. Rien de

comparable aussi en termes de revenus générés. Seule existe ici l'intention de **rendre accessible, viable et vivant un tel patrimoine exceptionnel en faveur de la société québécoise.**

Afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel, pour la première fois au Québec à notre connaissance, les Augustines ont créé une **fiducie d'utilité sociale**. Cette fiducie constitue **un patrimoine autonome** qui n'appartient plus aux religieuses, dont l'usage au bénéfice de la population est **protégé par le Code civil et les tribunaux** et dont l'affectation **ne peut être modifiée**. Les bâtiments et le patrimoine versés à la fiducie **ne peuvent être vendus ni cédés**. Il n'y aura donc pas de condos ou toute autre forme d'exploitation commerciale de ces bâtiments un jour, à l'intérieur des murs des remparts, soyez-en assurés. Deux organismes sans but lucratif prendront la responsabilité de l'animation et de la gestion du site. La fiducie et ces deux organismes sont reconnus **organismes de bienfaisance** par l'Agence du Revenu du Canada.

Les revenus autonomes générés seront **entièrement utilisés par la Fiducie à but non lucratif pour la sauvegarde du patrimoine et l'opération du projet**. Le fonds mis en place par les Augustines et augmenté progressivement par des campagnes publiques de financement permettra d'assurer des revenus qui viseront **l'équilibre financier des opérations**. Le congé des taxes est une condition essentielle pour atteindre cet objectif. Il ne s'agit pas ici des taxes à la consommation (TPS et TVQ) qui resteront applicables, mais bien les taxes foncières.

À la lumière de toutes ces premières, il devient évident je crois, qu'il s'agit d'un projet unique, - une première de cette nature depuis le début de l'existence de notre peuple en Amérique – évident aussi qu'il faut considérer le caractère exceptionnel du legs des Augustines – sa valeur patrimoniale immense, qui en fait un des plus imposants projets de conservation du patrimoine au pays présentement et probablement pour plusieurs années encore.

Nous rappelons aussi que la municipalité et la commission scolaire de la Capitale par des résolutions d'appui à l'ensemble de ce projet de loi, ont elle-même décidé volontairement et formellement de se priver des revenus qui auraient pu être générés par des taxes. Donc, les bénéficiaires de ces éventuels revenus de taxation,

la ville de Québec et la commission scolaire de la Capitale préfèrent nous les laisser.

Voilà les convictions sur lesquelles nous nous appuyons et qui nous animent pour en arriver à demander ce projet de loi privée.

Je vous remercie de votre attention et de votre intérêt à l'égard ce projet unique pour la population du Québec actuelle et future.

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

Lise Tanguay, A.M.J.

Présidente de la Corporation du Monastère des Augustines
de l'Hôtel-Dieu de Québec



SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le 23 février 2011, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CE-2011-0262 **Appui au projet de loi d'intérêt privé présenté par les *Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec*, ayant pour objet l'exemption de toute taxe, tarif, compensation, contribution ou droit imposé par un organisme municipal ou scolaire à l'égard des immeubles leur appartenant et qui seront cédés à une fiducie d'utilité sociale - AT2011-020**

Il est résolu que la Ville de Québec appuie le projet de loi d'intérêt privé présenté par les *Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec*, ayant pour objet l'exemption de toute taxe, tarif, compensation, contribution ou droit imposé par un organisme municipal ou scolaire à l'égard des immeubles leur appartenant et qui seront cédés à une fiducie d'utilité sociale.

(Signé) Richard Côté
 Vice-président

(Signé) Sylvain Ouellet
 Greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

SYLVAIN OUELLET, greffier
Ville de Québec

COPIE DE RÉSOLUTION

Copie de la résolution CC : 97/03/11 d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale tenue le 15 mars 2011 au Centre administratif, 1900, rue Côté, Québec, où les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Marc Bergeron, vice-président et à laquelle assiste madame BERTHE BERNATCHEZ, directrice générale.

CC : 97/03/11

APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE AU PROJET « LE MONASTÈRE DES AUGUSTINES »

ATTENDU que les Augustines ont résolu de faire du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec un Lieu de mémoire habité accessible à la population;

ATTENDU que la reconversion de ce patrimoine immobilier en une Fiducie d'utilité sociale reconnue organisme de bienfaisance entraînerait la taxation scolaire de cette propriété qui n'y a jamais été assujettie;

ATTENDU qu'un projet de loi d'intérêt privé visant entre autres l'exemption de la taxe scolaire sera déposé prochainement à l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU que le projet de Lieu de mémoire habité des Augustines sollicite l'appui de la commission scolaire dans sa démarche d'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé;

ATTENDU que les revenus de taxe scolaire de la propriété sise au 75, rue des Remparts, Québec, ne figurent pas dans les revenus actuels de la commission scolaire;

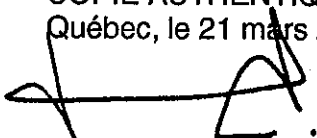
ATTENDU que l'adoption éventuelle du projet de loi d'intérêt privé fera en sorte d'exempter le 75, rue des Remparts, Québec, de la taxe scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Raynald Houde et résolu que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Capitale appuie la demande de projet de Lieu de mémoire habité des Augustines dans ses démarches visant l'exemption de la taxe scolaire pour ce lieu d'exception.

N.B. : La commissaire Marie-Claire Tremblay ne prend pas part au vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE AUTHENTIQUE
Québec, le 21 mars 2011



M^e Erick Parent,
Secrétaire général